

A Afficher

Commission Académique de l'Emploi du Second Degré

Académie de Nice

CALENDRIER MOUVEMENT 2019 à l'attention des enseignants

DATES	ACTEURS	OBJET
?	Rectorat	Envoi aux établissements de la circulaire sur le mouvement.
Samedi 19 janvier	Enseignants	Date limite de saisie des demandes d'inscription au mouvement des enseignants de l'académie sur le site http://ec83.com/stecan/ rubrique « Commission de l'Emploi », onglet « Accéder à votre dossier ».
Vendredi 25 janvier	Chefs d'établissement	Date limite de dépôt auprès de la CAE, des dossiers de demande d'inscription au mouvement des enseignants de l'Académie.
Mardi 26 février	Réunion de la CAE	Examen et codification des demandes de mutation des enseignants de l'Académie.
Mercredi 27 février	Enseignant	Date de mise en ligne, par la CAE , des codifications des demandes de mutation des enseignants de l'Académie.
2 avril	Rectorat	Publication des postes vacants et susceptibles de l'être et publication de la circulaire de procédure de saisie des vœux. Ouverture de la campagne de candidature.
	DDEC	Publication sur le site de la DDEC de la circulaire du Rectorat : « Procédure de saisie des vœux des candidats dans les établissements privés sous contrat. Rentrée 2019 »
Du 2 au 16 avril	Enseignants, lauréats CAFEP ou CAER, ayant validé leur année de stage ou en cours de validation	Saisie des vœux sur le site du Rectorat (procédure informatisée)
Avant le 29 avril	Les Chefs d'établissement	communiquent à la CAE le tableau contenant la liste des candidats sur chaque poste publié avec leurs avis.
Du 29 avril au 6 mai	Dans les DDEC avec les chefs d'établissement	Préparation des documents pour la CAE.
Jeudi 9 mai	Réunion de la CAE	Examen par les sous-commissions diocésaines puis en CAE, des candidatures et des souhaits des Chefs d'établissement.
Vendredi 17 mai	Réunion de la CAE	Derniers ajustements et informations avant la CCMA ; étude des éventuelles saisines.
Jeudi 6 juin	Rectorat	CCMA 1 MOUVEMENT
Lundi 8 juillet	Réunion de la CAE	Placement des lauréats aux concours et des bénéficiaires des mesures de résorption de l'emploi précaire.
Mercredi 10 juillet	Rectorat	CCMA 2 MOUVEMENT